

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RÉCLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1, à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée, à Paris, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 24, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 09, 7 21, 8 23, 9 21, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 40, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 05

ROUBAIX, 9 NOVEMBRE 1873

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 8 novembre 1873.

Agitation croissante dans notre monde parlementaire. La manœuvre préparée par M. Thiers et les chefs de la gauche pour retarder la nomination des commissaires chargés d'examiner la proposition Changarnier, cette manœuvre a réussi.

Si, comme il est à craindre, les trois bureaux qui avaient encore leurs commissaires à élire, choisissent des membres de l'opposition, le rapport ne sera plus déposé, malgré le vote de l'urgence, qu'après les débats sur l'interpellation de jeudi, relative à l'ajournement des élections partielles; le vote sur la prolongation des pouvoirs du maréchal se trouverait renvoyé à au moins dix à douze jours.

Les intimes de la présidence disent le maréchal très-mécontent de se voir ainsi baillotté et marchandé.

D'un autre côté, les chefs de la majorité déplorent, dans les circonstances actuelles, la faiblesse de M. le duc de Broglie, qui fait tenir au message du maréchal un langage si énergique, et qui, dans la conduite parlementaire, se montre indécis et découragé. Hier, dans les couloirs de l'Assemblée, les chefs de la majorité remarquaient le soin que paraissait mettre le vice-président du conseil à les éviter, comme s'il craignait leurs reproches et leurs avis pour une attitude plus résolue.

Le duc de Broglie négocie, dit-on, avec les principaux membres du centre gauche, des concessions qui n'aboutiront qu'à affaiblir le pouvoir et la majorité. Les hommes d'Etat, dignes de ce nom, doivent diriger les événements, au lieu de se laisser conduire par eux, sinon le pays se trouve livré à l'imprévu.

Il y a lieu de croire que, pour satisfaire un certain nombre de membres du centre gauche modéré, le mot de République sera maintenu dans le titre et les attributions du maréchal-président, mais dans les conditions actuelles, c'est-à-dire d'un provisoire qui sera prolongé.

Dans le 4<sup>e</sup> bureau, hier, on a beaucoup remarqué la déclaration faite par un membre de la gauche contre tout le système plébiscitaire. M. Marc Dufraisse a dit qu'il ne voterait pour un candidat qu'autant que ce compétiteur s'engagera à repousser la proposition d'appel au peuple, déposée par M. le baron Eschassériaux et annoncée de la part de M. Turquet.

M. Marc Dufraisse n'acceptera une proposition de plébiscite à aucune condition, à aucun prix. Le plébiscite, dit-il, est une perversion du régime républicain; il aggrave les imperfections du suffrage universel et direct. L'orateur ne veut pas jouer le sort du pays à la partie du plébiscite. Les précédents l'épouvantent.

Les plébiscites, poursuit M. Dufraisse,

ont ratifié successivement tous les attentats et toutes les usurpations: le 18 brumaire, le 2 décembre, l'établissement et le rétablissement de l'empire; ils ont ratifié, dans la personne des Bonapartes, l'invasion et les démembrements de la patrie, les retours funestes; ils ont amnistié, consacré toutes les violences. Un plébiscite absoudrait encore les fautes irréparables, il glorifierait toutes les hontes. Je veux éviter celle-ci, après la dernière guerre et le décret de déchéance que nous avons unanimement rendu.

Il est bien évident que la situation actuelle ne peut se prolonger et il faut nous attendre à voir surgir des incidents qui précipiteront le dénouement.

Il y a 2 jours, MM. Thiers et le général Changarnier entraient en même temps dans la salle d'attente de la gare de l'Ouest pour se rendre à Versailles; M. Thiers était accompagné, comme d'habitude, de son bataillon sacré, les citoyens Barthélemy St-Hilaire, Emmanuel Arago, Ricard, Gent; M. Thiers ayant aperçu son ancien ami, le général Changarnier, évita avec soin de l'approcher, comme s'il craignait les justes reproches que l'illustre général n'aurait pas manqué d'adresser à l'homme qui, en désertant la cause de l'ordre, compromet si dangereusement les intérêts de son pays.

On assure que l'instruction judiciaire relative au complot d'Autun et au projet d'enlèvement de Madame la marquise de Mac-Mahon prend de très-grandes proportions.

P. S. — Les trois commissaires qui restaient à nommer pour la proposition Changarnier sont MM. de Rémusat, Léon Say et Laboulaye, ce qui porte, dans la commission, à 8 les membres de l'opposition contre 7 de la droite.

On dit cependant que l'un des commissaires élus hier, M. Wolowski, se serait rallié à la proposition, le mot de république étant maintenu. La commission a tenu, aujourd'hui même, sa première séance à 4 heures. Quelques membres du centre gauche, effrayés de la situation, semblent se rapprocher du centre droit.

On parle d'une transaction sur les bases de l'amendement de M. Cézanne; il propose de rédiger ainsi l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi :

« Les pouvoirs du président de la République tels qu'ils seront définis par les lois organiques dont l'Assemblée a décrété l'examen sont dès à présent conférés à M. le maréchal de Mac-Mahon pour un délai de... années à partir de la promulgation de ces lois. »

« Jusqu'à la promulgation des dites lois organiques, M. le maréchal de Mac-Mahon continuera à exercer le pouvoir exécutif dans les conditions actuelles. »

« Si les travaux de la commission tardaient trop, on assure que le maréchal-président serait décidé à envoyer un nouveau message à l'Assemblée. »

DE SAINT-CHÉRON.

On nous écrit de Versailles, 3 h. 40 : « Depuis ce matin l'attitude du gouvernement est complètement modifiée. La retraite du cabinet tout entier est résolue. »

On prétend dans les hautes sphères politiques dont les échos arrivent jusqu'à nous, que le maréchal de Mac-Mahon aurait déclaré à plusieurs reprises que dans le cas fort probable où il serait obligé de composer un nouveau cabinet il ne se séparerait ni de M. de Broglie, ni de M. Magne.

Dans l'idée d'un grand nombre de députés de la droite, la prolongation des pouvoirs du maréchal ne serait qu'une transition vers une monarchie quelconque. « Nous allons voter pour dix ans — dit-il un de ces députés — mais nous n'en faisons pas pour plus de six mois. »

Le maréchal ne cache pas, d'ailleurs, qu'il ne compte, en réalité, garder le pouvoir que jusqu'au jour où une majorité monarchique sera sèdement constituée.

Quant à l'ensemble de lois rigoureuses destinées à empêcher la propagande révolutionnaire radicale, et les excès de la presse, le maréchal y est parfaitement résolu.

On conseille vivement au maréchal dans la nouvelle formation d'un ministère devenu imminent depuis hier, d'user largement de la faculté qui lui est laissée de prendre quelques-uns de ses ministres en dehors de l'Assemblée, ainsi que l'a fait d'ailleurs M. Thiers, en donnant autrefois le portefeuille des affaires étrangères à M. de Rémusat.

Aujourd'hui, M. le général Du Barrail est le seul ministre qui n'ait pas été pris dans le Parlement.

On se préoccupe beaucoup depuis avant-hier d'une indiscrétion commise mercredi dernier à l'imprimerie nationale. Le message du président était parfaitement connu de plusieurs députés de la gauche et un ancien ministre de M. Thiers en avait un exemplaire entre les mains lorsqu'il est monté à la tribune. — Une enquête ouverte à ce sujet aurait déjà démontré que M. Thiers a conservé plus d'un ami dans ces administrations publiques.

Voici une horrible chanson qui se chante à Londres, entre réfugiés; l'auteur est, dit-on, Jules Vallès :

#### La fleur des repréailles.

Ils sont bien là, bien vingt-cinq mille, Que nous ne reverrons jamais ; Mais leur mort n'est pas inutile ; Leurs cadavres, c'est de l'engrais. La vengeance fait ses semailles. L'engrais est bon ; aussi voyez Croître la fleur des repréailles Sur la tombe des fusillés.

II Fleur rouge comme la bannière De la Commune de Paris, Comme le sang du prolétaire, Fleur de l'espoir, fleur des proscrits. O peuple écrasé, patiente, Bientôt la révolution Viendra cueillir la fleur sanglante Sur la tombe des morts sans nom.

« Voulez-vous autre chose ? C'est la dernière strophe d'une effroyable complainte, qui eurent Paris, lors de l'exécution de Ferré, Rossel et Bourgeois :

Le sang sur la terre fumante Se formait en caillots noirs ; Je m'approchai de ce mar sanglant Et j'y trempai mon mouchoir. Depuis, chaque fois que j'ai mouché Dans ce linge respecté, Ça me fait venir dans la bouche Ça cri : Vive la liberté !

On désigne depuis hier M. le marquis de Talhouët comme devant être appelé par le maréchal à faire partie d'un nouveau cabinet.

#### La ligue démagogique

On lit dans le Français : « Il résulte des faits constatés officiellement, et visés par le jugement que la société secrète dont MM. Joserand, Guines, Duterne, et Baudet faisaient partie, avait délibéré et arrêté l'odieuse résolution de s'emparer de Mme la marquise de Mac-Mahon et de la fusiller au besoin, » et que « cette société a préparé les moyens d'exécuter cette résolution. »

Les affaires d'Autun et de Béziers ont eu un contre-coup fâcheux à Lyon. Des mesures préventives ont été prises contre divers individus qui, de près ou de loin, étaient en relations directes avec les principaux inculpés actuellement en fuite, mais au domicile desquels une perquisition aurait amené la découverte d'une correspondance d'une exceptionnelle gravité.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 novembre

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à trois heures trente minutes.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Une proposition concernant la création d'une caisse nationale de prévoyance des fonctionnaires civils est, sur la demande de M. de Kerdrel, prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat.

L'Assemblée adopte en première délibération un projet de loi fixant le prix de vente de la poudre dynamite.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, dépose deux projets d'intérêt local, dont l'un tend à modifier les conditions d'un emprunt contracté par la Ville de Lille.

L'Assemblée adopte ensuite plusieurs conclusions de la commission des pétitions.

La séance est levée à 4 heures 40 minutes.

#### PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

Premier Conseil de guerre, siégeant au Grand-Trianon.

Présidence de S. A. Mgr LE DUC D'AUMALE, général de division.

Audience du 8 novembre.

Malgré l'heure plus matinale, la salle est comble, et un mot suffit pour expliquer cet empressement : c'est le maréchal Canrobert qui dépose; il revient sur l'incident du 23 et déclare que pour lui, dans sa conscience, le maréchal n'a pas dû être averti de la marche de l'armée de Châlons. Et cependant, dit-il, je suis plein d'estime pour le caractère du colonel Lewal.

Après avoir ainsi retracé les événements qui se sont accomplis jusqu'au 26, le maréchal nous parle de la bataille du 31 août.

« Est-il besoin de dire avec quelle verve s'exprime le commandant du 6<sup>e</sup> corps. »

« Qu'il me soit permis de dire, s'écrie-t-il, car c'est justice, que l'armée de Metz n'a perdu ni un canon, ni un drapeau. Si les Prussiens en ont pris, ce n'est pas par les armes, c'est le crayon à la main. » Et plus loin : « Mes francs-tireurs furent admirables, je suis très-satisfait de ces enfants là, ils étaient là comme des rats derrière le sillon. »

Laissons se poursuivre ce récit et puisque

nous venons d'entrer dans une nouvelle série, deux mots à ce sujet :

Ce sont les événements accomplis autour de Metz jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre que nous examinons maintenant. Dans cette série il n'y a eu qu'une action, celle de Servigny ou de Noiseville (31 août et 1<sup>er</sup> septembre).

Mais il s'est produit un autre fait important qui domine tous les autres : la ferme de guerre tenu le 26 août à la ferme de Grimont. Le maréchal Bazaine a-t-il, à ce moment, parlé à ses lieutenants de la marche de l'armée de Châlons ! voilà la question dominante de cette série, et c'est à elle que nous nous attachons surtout. Le général Coffinières hier, le général Canrobert aujourd'hui nous ont déjà dit que le maréchal ne leur en avait pas dit un mot. Interrogé de nouveau et d'une façon très pressante par le président, le témoin affirme que le maréchal n'a nullement parlé de la marche en avant de l'armée de Châlons : « Ah, si nous l'avions su, nous n'aurions pas calculé ce que nous avions de gargouilles et de munitions, nous aurions marché coûte que coûte. »

Notons aussi un point important : le maréchal Canrobert, en déclarant que la pluie était excessive le 26, dit que ce n'était pas là un obstacle insurmontable.

Le maréchal Leboeuf remplace le maréchal Canrobert.

Le maréchal Leboeuf, après avoir dit quelques mots au sujet de l'emplacement occupé par les troupes, arrive à la conférence de la ferme de Grimont : il y fut décidé, notamment, sur les instances du général Coffinières, que l'armée resterait sous Metz. Le maréchal s'élève contre l'idée exprimée par le général Coffinières; il croit que la place aurait pu tenir au moins 3 mois sans l'armée.

Le maréchal parle en outre de l'affaire de Servigny (31 août, 1<sup>er</sup> septembre), dans laquelle le 3<sup>e</sup> corps a joué le principal rôle. Ce récit très-mouvementé, très-énergiquement débité, produit un grand effet. Le maréchal rappelle que la bataille de Noiseville ou Servigny, puisqu'elle porte ces deux noms, a coûté au 3<sup>e</sup> corps les 4/5 environ des pertes totales.

Interrogé sur la conférence du 26, le maréchal Leboeuf déclare que le maréchal Bazaine n'a nullement parlé de la marche de l'armée de Châlons : « Si nous l'avions su, dit-il, nous n'aurions pas hésité à marcher en avant. »

Le maréchal répond en outre à cette opinion du général Soleille que les munitions manquaient, en affirmant qu'il y avait largement de quoi livrer trois batailles. Parlant de ce manque de munitions, le maréchal dit que c'est là une légende et il ajoute ces mots qui produisent un grand effet : « C'était peut-être là une raison mise en avant pour en couvrir d'autres. »

Passant à une question plus générale, le maréchal nie absolument que l'armée ait jamais manqué de munitions, et il cite à cet effet divers exemples très-concluants. Pour prouver d'ailleurs que l'armée du Rhin n'a pas manqué de munitions, le maréchal produit ce chiffre décisif. L'armée du Rhin a brûlé 3 millions 500 mille cartouches et quand elle a capitulé il lui en restait 15 millions.

Sur une question du président, le maréchal Leboeuf déclare que rien n'était plus facile que de rétablir en quelques heures, en moins d'une nuit, l'équilibre entre deux corps au point de vue des munitions. L'un a été fortement engagé, l'autre très-peu, rien de plus simple que d'envoyer des munitions de l'un à l'autre.

Cette question du président et la réponse du maréchal, ont une grande importance en ce qu'elles se rapportent directement à la bataille

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 10 NOVEMBRE 1873

— 143 —

LE

## BAPTÊME DU SANG

QUATRIÈME PARTIE

Le soldat

XLII

La jolie Normande rougit un peu ; mais comme elle était bonne fille, elle tendit sa joue à M. de Kergor avec beaucoup de gentillesse. Le commandant l'embrassa galamment, puis, en riant : — Comment, dit-il, rien pour mon compagnon ?

— Mais, fit Geneviève, qui, dans la

même seconde, devint rouge comme une cerise et blanche comme un lis, il me semble que Pedro... pardon ! que monsieur Pedro... ne m'a rien demandé...

— C'est qu'il est timide ! Geneviève releva sur son ancien ami les grands yeux bruns qu'elle avait tenus baissés jusque-là, et elle le regarda de son beau regard doux et clair, limpide et profond.

— Ma chère petite Geneviève, fit Pedro en la prenant par le cou, et en la baisant au front comme il eût fait d'un

enfant, ne croyez pas que j'oublie le passé ! Je sais combien vous avez toujours été aimable et gentille avec moi... Croyez que je suis heureux de vous revoir !

— Merci, monsieur Pedro ! répliqua Geneviève.

Ce fut tout ce qu'elle put dire. Deux grosses larmes montèrent de son cœur à ses yeux, et débordant de ses pupilles, coulèrent sur ses joues lentement.

— Pauvre petite ! est-elle assez nerveuse dit le commandant... Hein, Pedro, qu'est-ce que tout cela signifie ?

— Je ne sais vraiment pas, mon commandant.

— Du reste, elles sont toutes comme cela continua M. de Kergor.

Et, tout bas, il ajouta — avec un amer ressouvenir du passé :

— Il ne faut pas lui faire du mal, Pedro ! vous ne pourriez peut-être plus la guérir après !

— Moi, lui faire du mal ? répliqua le jeune homme avec un accent de franchise et de loyauté qui ne permettait pas de douter de sa franchise. Ah ! vous savez bien que je ne le voudrais pas !

XLIII

Un valet de pied se présenta. C'était un serviteur nouveau dans la maison : il ne connaissait ni le commandant ni Pedro.

— Qui aurais-je l'honneur d'annoncer ?

demanda-t-il en regardant les deux hommes.

— Annoncez M. le comte et M. le vicomte de Kergor ! répondit l'ami de Pedro.

Le commandant considérait déjà comble accomplie une adoption à laquelle, selon lui, rien ni personne ne pouvait s'opposer, et il voulait dès maintenant en assurer le bénéfice à l'enfant envers lequel il était bien résolu de racheter généreusement ses torts involontaires. Il voulait aussi qu'il ne reparât point dans le monde avec une possession d'état autre que celle qu'il entendait lui donner définitivement. Il savait que certains changements sont toujours chose difficile à faire accepter, et que ce qu'il y a de plus habile, c'est de se poser de prime-saut sur le terrain où l'on compte rester toujours.

Quant à Pedro, que rien n'avait préparé à ce petit coup de théâtre, il éprouva, pourquoi ne l'avouerions-nous pas ? un étonnement mêlé d'orgueil en entendant les syllabes retentissantes du nom sonore et du titre aristocratique que l'on venait de lui donner pour la première fois. Cette révélation inattendue produisit sur la pauvre Geneviève un effet tout contraire. La hache, s'abattant sur son col délicat, et tranchant le fil de sa vie, ne lui eût pas causé une sensation plus cruelle que ces deux mots, qui tuaient sa dernière espérance : M. le vicomte de Kergor !

Le valet de pied ouvrit deux battants

et toute grande la porte du salon, et annonça les visiteurs avec une solennité que lui eût envié l'huissier du plus aristocratique de nos ministères.

C'était un beau salon que celui du château de Vimeuse. Pedro, pendant ses jours de convalescence, l'avait souvent aperçu du dehors par les fenêtres entr'ouvertes; mais il n'y était jamais entré, et l'on peut dire qu'au moment où son protecteur l'y introduisit, il en voyait l'intérieur pour la première fois. Obéissant à je ne sais quel secret instinct, il hésita un instant sur le seuil, et, au lieu d'entrer, il s'arrêta pour voir. L'ameublement du marquis était somptueux et de haut goût.

Une longue rangée de portraits de famille, histoire intime de quatre ou cinq siècles; un ensemble de grands meubles, échantillons superbes des magnificences du passé; puis çà et là, dans les angles et de chaque côté de la cheminée, des plantes de serre, inconnues au jeune homme, aussi remarquables par leurs proportions gigantesques que par leurs feuillages luisant d'éclat avec les plus belles fleurs, lui donnaient je ne sais quel aspect grandiose, étrange et saisissant.

Mais ce ne furent point ces splendeurs qui attirèrent Pedro. Ce n'étaient point ces magnificences que cherchaient ses regards inquiets. Ils allèrent plus loin. Au moment où les nouveaux venus se présenteraient à la porte du salon, il ne s'y trouvait que deux femmes, toutes

seules. Ces deux femmes, le lecteur les a peut-être reconnues avant nous, c'étaient Blanche et miss Angelina Goodface. Assise dans l'embrasure profonde d'une haute et large fenêtre, qui dominait la mer au loin, Mlle de Vimeuse s'occupait d'un de ces petits ouvrages de femme, qui vous prennent les doigts, mais qui vous laissent du moins la liberté de la pensée. A quelques pas d'elle, miss Goodface lisait, avec une attention soutenue, un immense numéro du Times, enrichi d'un volumineux supplément, dont les feuillets, éparpillés sur le parquet, formaient autour d'elle de véritables collines de papier noir.

En apercevant Mlle de Vimeuse, Pedro, instinctivement, s'était arrêté sur le seuil, comme s'il n'eût pas osé le franchir... Il lui sembla que son cœur ne battait plus. De son côté, Blanche, qui aimait son cousin comme un oncle, — et il était en effet son oncle à la mode de Bretagne, — avait eu un premier mouvement charmant. Elle s'était élancée de son fauteuil pour se jeter dans ses bras, avec un abandon tout filial. Cependant, elle ne l'avait pas fait ! c'est qu'on avait annoncé un second visiteur. Quel pouvait être ce nouveau vicomte de Kergor, dont elle entendait parler pour la première fois ? Un inconnu pour elle. Cette pensée suffit à paralyser son élan. On eût dit qu'elle avait été retirée brusquement en arrière; car, après s'être avancée de deux pas, elle recula de trois.

LOUIS ENAULT. (A suivre.)